

## Association Aires-Lien

### Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu jeudi 20 octobre 2022 à 11h au Mas de Montplaisir 30170 Monoblet

Étaient présentes : Françoise Gros administratrice, Marie Chabal secrétaire,

Était invitée : Laurie Arnaud Directrice de l'EEAH.

Étaient présents en visio : Isabelle Toche présidente, Sylvie Arnaud présidente adjointe, Philippe Séraphimides trésorier, Emmanuel Appy trésorier adjoint.

Était absent : Michel Rampazzi administrateur.

La Présidente Isabelle Toche ouvre et préside la séance.

Le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité.

#### Ordre du jour :

- 1 - Point sur investissements
- 2 - Point sur les travaux en cours.
- 3 - Compte rendu de la visite de notre conseiller du Crédit Coopératif.
  - 4 - Entretien de la propriété.
- 5 - Point sur le site Internet et sa maintenance.
- 6 - Point sur la prime Segur.
- 7 - Questions diverses.

---

#### 1 - Point sur investissements

Le tableau Excell est à compléter (par qui ?).

#### 2 - Point sur les travaux en cours

Les travaux sont en passe d'être terminés. Reste à finir les joints et la peinture dans l'escalier, correspondant à moins de 20 000 €. Ce sera fait en novembre.

Une aide sera demandée au Département.

#### 3 - Compte rendu de la visite de notre conseiller au Crédit Coopératif

Une rencontre avec le conseiller de la Banque a eu lieu avec Philippe Séraphimides, accompagné de Laurie et Sylvie. Un prêt qui avait été demandé pour l'acquisition d'une voiture s'est terminé, à raison de 300 € de traite par mois. Il serait opportun de demander un prêt pour le financement des travaux déjà réalisés (sur 7 ans plutôt que 10 ans) et d'autofinancer les travaux qui seront faits pour le changement de chaudière.

Laurie va envoyer à cet effet les factures acquittées ( pour environ 30 000 €).

Merci à Philippe qui accepte de faire une trame pour aider à rédiger le courrier adressé à la Banque pour cette demande de prêt.

#### 4 - Entretien de la propriété

Laurie a demandé à deux entrepreneurs de faire des devis des travaux envisagés concernant la taille et l'abattage de certains arbres fragiles et dangereux suite aux dernières pluies. Elle a choisi l'entreprise d'Anduze, équipée d'une nacelle et moins chère qui interviendra dans l'hiver, pour 2300 € représentant une semaine de travail à deux. De plus ils couperont le bois à la taille de l'insert. La TVA sera à 10 %.

#### 5 - Point sur le site Internet et sa maintenance.

Laurie a reçu le contrat de maintenance et d'hébergement du site pour 600 € /an.

Il est nécessaire que le site vive et soit actualisé régulièrement. Laurie dit qu'elle n'a pas le temps de faire ce travail, et va demander à Mr Nadal si, dans le contrat il peut insérer au besoin, des textes fournis par Laurie ou des membres de l'association. Elle a rendez-vous, ainsi qu'un salarié avec Mr Nadal le 15 novembre.

Une réflexion est à mener sur ce qu'il serait judicieux de faire apparaître sur ce site :

- ce qui caractérise et individualise le lieu d'accueil,
- faire une recherche pour définir quels sont les profils des différentes personnes qui visionnent le site, quels sont leurs besoins et attentes, etc...

#### 6 - Point sur la prime Segur.

Tout le personnel y est éligible. Ils ont reçu ou vont recevoir 183 € net / mois par salarié, avec un arriéré de 10 mois. Il y aura aussi une prime du Département.

Est envisagée une augmentation de 50 € brut par mois au bout de 5 ans d'ancienneté.

#### Diplômes

Récemment, une salariée a eu son diplôme d'AES (Accompagnement Éducatif et Social, anciennement AMP). Il est dit que le CA encourage les salariés à se former, qu'un diplôme passé en cours d'emploi est un plus pour la salariée et pour la structure, qui accepte d'en porter le coût qui est important.

Les salariés, diplômés ou non, gagnent 11,87 € brut de l'heure. Le CA souhaite marquer une différence entre les salariés diplômés de ceux qui ne le sont pas (salaire augmenté ou prime ?).

Si les salariés diplômés ont un atout de plus sur le marché du travail, il lui est cependant rappelé que le salarié diplômé a 3 ans d'obligation de travailler dans la structure qui a financé sa formation.

#### 7 - Questions diverses.

Relancer Mr Jagger, expert comptable sur la fiscalisation des dons. En dire un mot sur le site.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h15.

La Présidente Isabelle Toche,

La secrétaire Marie Chabal,